



Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: évaluation des performances des participants/des effets des activités de formation

Type de pratique: meilleure pratique

Pays: Belgique

Avril 2014

Intitulé de la pratique	Le rapporteur
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>En Belgique, un rapporteur est désigné parmi les personnes participant à des sessions de formation particulièrement longues (plusieurs jours) avec plusieurs présentateurs/formateurs et un grand nombre de participants.</p> <p>Le rapporteur a pour tâche de résumer les avis des participants sur le contenu et la qualité de la session de formation et d'élaborer un projet de rapport.</p> <p>Au terme de la session de formation, le projet de rapport est soumis aux participants pour approbation, puis envoyé à l'Institut de formation judiciaire.</p>
<i>Coordonnées de l'institution</i>	<p>Institut de formation judiciaire (IFJ) Avenue Louise, 54 1050 Bruxelles Belgique Téléphone + 32 2 518 49 49 Fax: + 32 2 518 49 79 Courriel: info@igo-ifj.be Site internet: http://www.igo-ifj.be</p>
<i>Autres commentaires</i>	<p>La méthode décrite correspond au niveau 1 du modèle d'évaluation de la formation de Kirkpatrick. Elle permet également d'obtenir en temps réel les réactions synthétisées des participants à propos de la qualité de la formation ainsi que de suggestions sur la manière de l'améliorer.</p> <p>Elle peut être considérée comme une MEILLEURE PRATIQUE que</p>

d'autres institutions de formation pourraient souhaiter appliquer en plus de leurs propres systèmes d'évaluation de la formation.

Source: Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «*Lot 1 – Étude sur les meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs*», réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)